

## **Apprentissage : c'est le moment idéal pour recruter les plus motivés !**

N'attendez pas la rentrée pour signer les contrats d'apprentissage.

Embaucher un(e) apprenti(e) est une réponse à vos difficultés de recrutement. C'est aussi l'occasion de développer votre entreprise, transmettre votre savoir-faire et à terme, préparer votre départ sereinement.

L'apprentissage est destiné à des jeunes de 16 à 30 ans. Il permet de se former à un métier, à la fois, en entreprise et dans un centre de formation d'apprenti (CFA), afin d'obtenir une qualification professionnelle.

L'apprenti(e) est un salarié titulaire d'un contrat d'apprentissage bénéficiant des mêmes droits et des mêmes devoirs que tous les autres salariés.

La durée du contrat peut varier de 1 à 3 ans en fonction du type de qualification préparée et comprend une période d'essai de deux mois.

L'employeur, outre le versement d'un salaire, assure à l'apprenti(e) une formation professionnelle qui complète la formation délivrée par le centre de formation d'apprenti (CFA). Il peut bénéficier d'aides financières de l'Etat.

**Attention** : l'Etat a décidé de diminuer la prise en charge des contrats versés aux CFA à partir du 31 août. En signant avant cette date les contrats, nous avons collectivement les moyens de maintenir des ressources nécessaires pour que les CFA puissent former de bonnes conditions.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre fédération locale pour vous aider à recruter un(e) apprenti(e).

**Apprenti(e) + Entreprise = un duo gagnant !**

A vous de jouer !